



Institut de Recherche
pour le Développement
FRANCE

**Session de
clôture**

18 octobre

**Convention pour une transformation
écologique et sociale à l'IRD**



Retours de la gouvernance sur les propositions de la Convention

Recommandations de la Convention

Recommandations

Construction du diagramme de durabilité de l'IRD, le "Donut"

Explication

La MQSSE partage cette intention et s'engage à étudier l'élaboration du "Donut de l'IRD". Nous pourrions notamment appuyer sur les travaux de l'Université de Lausanne

Communication et accompagnement : former et soutenir les agents aux enjeux actuels/futurs et mobiliser les tutelles et les partenaires Sud & outre-mer

Explication

Cette recommandation fait écho à deux propositions de la Convention (M 2.1 sur la formation et M3.1 sur la communication). Des actions seront déployées dans le cadre du SD DD&RSE.

Relation science-société : engagement des scientifiques

Explication

Voir commentaire de la gouvernance sur l'action M4.1.

Recommandations

Partenariat Sud et Outre-mer : prendre en compte les spécificités de nos partenaires

Explication

Des réflexions ont été engagées avec l'axe recherche bas carbone de la COSAV Climat sur ce sujet. Un atelier a été organisé lors des J'IRD 2024 avec des représentants et DU. Les réflexions seront poursuivies dans le cadre du Schéma Directeur.

Faciliter la transition : simplification et centralisation les outils

Explication

La gouvernance partage cette intention et veillera à ce que le processus de transition écologique et sociale n'alourdissent pas le quotidien des agents.

Thématique Métier

Synthèse : sur 13 actions

- 8 Actions jugées prioritaire
- 3 Actions jugées intéressantes mais nécessitant d'être approfondies
- 2 Actions non retenues

M 1.2 Créer une mission Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) au sein de la MQSSE

Explication

La gouvernance de l'IRD partage cette intention. L'un des enjeux du SD DD&RSE est d'améliorer la gouvernance des questions DD&RSE en renforçant le soutien politique et le partage des enjeux entre les parties prenantes internes et externes. Il s'agira également d'accentuer l'intégration des enjeux DD&RSE dans des fonctions stratégiques à fort levier d'action.

Afin d'établir une organisation globale assurant la mise en œuvre de la stratégie de transformation écologique et sociale, l'organisation générale sera ajustée en 2025 pour donner plus de visibilité aux enjeux RSE.

M 2.1 Proposer un parcours de formation sur la transition

Explication

La gouvernance retient cette proposition qui sera mise en œuvre progressivement notamment à travers le plan de formation. Dès 2025, le parcours digital d'intégration sera revu pour prendre en compte ces enjeux.

A partir de 2026, un budget du plan de formation sera dédié à la mise en œuvre d'un parcours de formation pour les agents de l'IRD. Pour gagner en lisibilité et rationaliser le temps de chacun qui y sera dédié, la DRH étudiera la mise en place d'un parcours de formation intégré sur l'ensemble des enjeux DD&RSE (RPS, AVDHAS, égalité professionnelle et diversité, environnement, etc.).

M 3.1 Communiquer sur l'empreinte carbone de l'IRD et l'état d'avancement de son processus de transition en interne

Explication

La gouvernance rejoint cette proposition de la Convention et sur la nécessité de communiquer régulièrement sur son processus de transition en interne. Elle a déjà mis en place différentes actions et éléments pour y parvenir (événements, section dédiée dans IRD INFOS, espace dédié sur l'intranet, etc...).

Ce travail va se poursuivre et s'amplifier dans les prochains mois et années par la construction d'un plan de communication. Ce plan permettra de planifier les actions visant à informer et engager les différentes catégories de personnel autour du processus de transition.

M 4.1 Intégrer les actions Science-Société dans les fiches de poste du personnel scientifique et technique et le processus d'évaluation

Explication

La gouvernance de l'IRD retient cette proposition pour laquelle des actions ont déjà été engagées (cf. rapport et vadémécum SAPS). Ces activités figurent déjà dans les fiches annuelles d'activité des chercheurs. L'effort doit porter sur l'évaluation par les Commissions (CSS, CGRA) qui doivent i) étendre le cadre de leurs évaluations pour qualifier et apprécier ces activités et ii) disposer de l'information appropriée concernant l'engagement des chercheurs dans les activités SAPS.

Des réflexions sont en cours avec la nouvelle mandature des CSS-CGRA afin de travailler sur des critères d'évaluation (une première sensibilisation a eu lieu lors du séminaire d'intégration des nouvelles CSS-CGRA). Un appui (formation, grille d'évaluation...) pourra être proposé aux CSS-CGRA pour renforcer la prise en compte des enjeux science-société dans l'évaluation.

M 4.2 Faire évoluer les critères d'évaluation pour prendre en compte les questions environnementales et une décélération du rythme/intensité de l'évaluation

Explication

La gouvernance de l'IRD soutient le principe d'évolution des critères d'évaluation, en cohérence avec notre adhésion à CoARA (Coalition on Advancing Research Assessment), les ambitions portées dans notre COMP et l'allègement des évaluations biennales. La Direction du Pôle Science de l'IRD est favorable à une évolution laissant plus de place à des critères d'évaluation qualitatifs, intégrant la prise en compte des impacts sociétaux, politiques et environnementaux de la recherche (science policy). Il sera par ailleurs important d'accompagner et de valoriser les scientifiques qui s'engagent dans une démarche de recherche bas carbone.

La gouvernance souligne également la nécessité de maintenir un suivi rigoureux et régulier des chercheurs moins publiants.

L'engagement à mettre en place les conditions d'une ouverture des critères d'évaluation de la recherche à des aspects plus qualitatifs est aujourd'hui un mouvement international guidé par la coalition à laquelle vient d'adhérer l'IRD. En la rejoignant, l'IRD, comme les autres institutions adhérentes, et sous l'auspice du réseau français soutenu par le MESR, doit proposer un plan de transformation de l'évaluation de sa recherche avant fin 2025. Ce travail s'appuiera sur les propositions et analyses des CSS-CGRA (nouvelles mandatures). Un point de départ pourra être de proposer une formation collective faisant usage du jeu sérieux Ma Terre en 180 min à remettre dans le contexte de l'évaluation.

M 4.3 Faire apparaître dans les fiches de poste l'engagement environnemental de l'IRD

Explication

La gouvernance partage cette intention et comprend l'importance de recruter des personnes partageant la même sensibilité pour les enjeux DD&RSE.

Elle s'engage à faire évoluer les fiches de postes lors des recrutements. Pour ne pas perdre en lisibilité sur les fiches de postes, il s'agira de proposer un verbatim rappelant les engagements de l'IRD sur les enjeux sociaux et environnementaux.

M 5.1 Centraliser, structurer et former sur les données scientifiques ouvertes en tenant compte des domaines d'étude et des questions éthiques d'ici janvier 2025

Explication

La Gouvernance partage cette intention et s'engage à poursuivre les actions mises en œuvre en matière de Science Ouverte.

Le plan d'action associé à la feuille de route Science Ouverte 2021-2024 a déjà permis de déployer les actions de sensibilisation et de formation aux pratiques d'ouverture des publications, à la bibliodiversité et au renforcement des dispositifs numériques d'ouverture des productions tels que l'archive ouverte Horizon, l'entrepôt de données DataSuds ou la forge logicielle. Les objectifs énoncés sont bien en phase avec l'esprit de la feuille de route pour une science ouverte et partagée : ancrer les pratiques de science ouverte durablement dans les pratiques des chercheurs et des UMR.

La feuille de route science ouverte et partagée sera mise à jour en 2025. Elle permettra d'ancrer plus fortement et de manière pérenne les pratiques de science ouverte dans les UMR et les dispositifs partenariaux notamment en multipliant les actions de sensibilisation et de formation. La mise en réseau des compétences des UMR, la formation de formateurs chez les partenaires et la mise en place de cursus universitaires dans les universités Sud entre autres, permettront d'assurer, cet objectif.

Des réflexions seront initiées en lien avec le CS, les CSS et la MEPR pour faire évoluer les critères d'évaluation et mieux reconnaître l'engagement des chercheurs dans cette voie.

M 6.1 Recréer du lien social au sein des unités de recherche, des représentations, des délégations régionales, des équipes

Explication

La gouvernance de l'IRD comprend l'intention de créer et favoriser du lien social au sein des collectifs. Les différentes structures ont déjà mis en place plusieurs rendez-vous d'animation sur les sites (ex. les RDV du Mardi organisés par le service communication de la DRO). Ce sujet fait également écho au plan d'amélioration de la QVCT (ex. conditions de travail) et plus largement aux réflexions en cours sur l'organisation du temps de travail au sein des collectifs.

La gouvernance s'engage à poursuivre et amplifier ces actions dans les prochaines années (événements réguliers autour des enjeux de transition écologique, etc.).

Thématique : METIER

Action jugée intéressante mais nécessitant d'être approfondie

M 1.1 Promouvoir l'engagement des agents IRD dans les initiatives environnementales et sociales associatives et/ou professionnelles

Explication

Cette proposition fait écho à des réflexions en cours sur le temps de travail au sein des collectifs (déploiement de la charte de la déconnexion, nouveau plan QVCT, étude autour de la semaine de 4 jours, etc.).

La question de la reconnaissance de cet engagement dans le cadre de l'évaluation individuelle sera traitée en lien avec l'action M4.2 et les réflexions sur la refonte des outils d'évaluation.

La gouvernance de l'IRD retient cette proposition et s'engage à lancer une étude de faisabilité en 2025 qui permettra de vérifier la faisabilité réglementaire et l'impact financier d'un dispositif permettant de favoriser l'engagement des agents de l'IRD dans les initiatives environnementales et sociales. En fonction de la nouvelle direction et de l'évolution de la configuration de l'équipe égalité et DT QVT, le projet pourrait être repoussé à 2026.

Thématique : METIER

Action jugée intéressante mais nécessitant d'être approfondie

M 1.4 Mettre en place un Fond Mutualisé dédié à la mise en oeuvre de la TEDS

Explication

La gouvernance s'engage à approfondir cette proposition et à lancer en 2025 un GT dédié. Ce GT devra en particulier analyser la faisabilité technique/réglementaire. Il s'agira également de définir le fonctionnement global de ce fond (identifier les activités à fort impact environnemental, décider collectivement des modalités de collecte et de redistribution aux équipes).

Cette réflexion pourrait être couplée avec celle sur les enjeux liés à la mise en place d'un budget vert qui pourrait s'appuyer sur les méthodologies existantes (ex : I4CE), et les retours d'expériences des établissements de l'ESR l'ayant mis en place (par ex Université de Bordeaux).

M 5.2 Limiter l'éclatement des chantiers géographiques au cours des affectations

Explication

De plus en plus de projets de recherches ont une dimension régionale voire mondiale (pan-continentale), ce qui peut se traduire éventuellement par un "éparpillement" géographique des agents . Il est essentiel de mener une réflexion approfondie sur la répartition des chantiers scientifiques au Sud, notamment dans le cadre des affectations et des mobilités courtes et longues, afin d'objectiver cette approche dans les arbitrages futurs.

La gouvernance de l'IRD encourage et soutient une démarche de régionalisation de nos activités de recherche (ex. stratégies géographiques Afrique et Outre-mer adoptées en 2022 et 2023, affectations environnées priorisées). Il s'agit toutefois de renforcer ces actions à l'échelle globale de la planète.

Par ailleurs, les actions de renforcement des capacités restent une priorité de l'Institut et seront abordées dans le cadre du schéma directeur.

M 1.3 Créer un département scientifique sur la transition écologique et sociale, la science de la durabilité

Explication

La gouvernance de l'IRD comprend l'intention et y adhère. Toutefois, la structuration en département scientifique, composé d'unités, ne répond pas à l'objectif ciblé par cette proposition.

Il existe des CoSav dans lesquelles les questions de recherches et fronts de science liés au défis sociétaux, à la durabilité et aux limites planétaires sont traités. De plus, ces réflexions sont à mettre en relation avec les actions visant à développer une culture de l'impact dans notre Institut. Cela doit notamment permettre aux équipes de recherche et à ceux qui les accompagnent de mieux identifier, concevoir et faciliter le déploiement de solutions au service d'un monde plus juste et durable.

Néanmoins, la gouvernance de l'IRD s'engage à réfléchir et à proposer des modèles pour renforcer l'animation, le pilotage et la consultation interne autour des questions de recherche sur la transition écologique et sociale, ainsi que sur la Science de la Durabilité. Il s'agira aussi de consolider les dispositifs déjà en place, telles que les CoSav.

M 2.2 Intégrer de nouveaux métiers et fonctions : Ingénieurs et référents TEDS pour la transition écologique et sociale à l'IRD

Explication

Le contexte actuel ne permet malheureusement pas la création de nouveaux postes dédiés. Toutefois, à travers le Schéma Directeur DD&RSE, la gouvernance s'engage à renforcer la structuration, l'animation et l'accompagnement du réseau existant des référents DD au sein des UMR, DR, directions et représentations. A travers cette action, il s'agira d'accroître les moyens et la dynamique DD&RSE de l'établissement.

Au sein des UMR et des directions, des réflexions seront initiées dès 2025 pour mieux reconnaître cette fonction sur le modèle des AP ou du réseau des correspondants égalité, handicap... (exemple lettre de cadrage pour les référents DD IRD).

Thématique Déplacements

Synthèse : sur 8 actions

- 7 Actions jugées prioritaire
- 1 Actions jugées intéressante mais nécessitant d'être approfondies

D 1.1 Réduire l'impact carbone des réunions institutionnelles

Explication

La gouvernance retient cette action et s'engage à produire une note de service à destination de l'ensemble des présidences des instances de l'IRD (CA, CSS, CGRA, CS, COS, CCERP, F3SCT et CSA).

Cette note de service définira les règles en matière d'organisation des réunions, fera des propositions (par exemple organiser des hubs régionaux) et fixera un objectif d'au moins 50% des réunions de l'instance organisées en visio.

Un suivi du bilan carbone lié aux réunions institutionnelles sera mis en place (instances et réunions institutionnelles telles que les J'IRD, LMI days, CPSS, etc.)

D 1.2 Revoir la politique des déplacements de l'IRD pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux

Explication

La gouvernance de l'IRD s'engage à revoir la Décision 007255 relative aux instructions de déplacements en date de juillet 2019 pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

La mise à jour de l'instruction intégrera notamment les modifications suivantes :

- Interdiction des déplacements en avion, si voyage réalisable en train $\leq 6h$
- Autorisation sans demande dérogatoire à la 1ère classe en train pour tout voyage supérieur à 4h.

Les propositions suivantes feront l'objet d'une étude dans le cadre de la politique sociale de l'Institut et de la révision du marché mission :

- Financement de carte de réduction sncf pour les personnes qui volontairement ne prennent pas l'avion pour leur déplacement professionnel
- Négociations avec les prestataires voyages pour des réductions ou des points de fidélité institutionnelle (à la place de l'individu).
- Sujets liés à l'incitation pour le choix de déplacement moins polluant.

D 1.4 Mettre en place des réductions carbone à l'échelle collective

Explication

La gouvernance de l'IRD retient l'objectif d'une réduction de 50% des émissions GES liées aux déplacements en avion à l'horizon 2030, par rapport à 2019.

Pour atteindre cette cible ambitieuse, la gouvernance est favorable à la mise en place de quotas globaux d'émissions au niveau des différentes structures (UMR, représentations, directions, gouvernance). L'organisation et la mise en œuvre de ces mesures devront être négociées et concertées au niveau des collectifs.

La gouvernance accompagnera les structures souhaitant mettre en place cette mesure et lancera en 2025 un groupe de réflexion qui devra notamment :

- étudier les modalités précises pour l'application des quotas dans les UMR et les directions pilotes.
- explorer un système d'incitation afin de faciliter et encourager cette mise en œuvre.
- prendre en compte le caractère multi-tutelle des unités ainsi que leurs contraintes spécifiques.
- évaluer l'impact des mesures déjà adoptées par certaines unités (en lien avec les actions du GDR labo 1.5).
- étudier le lien entre les économies de carbone réalisées par une UMR et l'impact de sa production scientifique

Par ailleurs, la direction de l'IRD souhaite examiner la mise en place dans les années à venir d'un critère carbone dans l'attribution des budgets.

Thématique : DEPLACEMENTS

Action jugée prioritaire

D 1.5 Favoriser et accompagner les conférences scientifiques de l'IRD dans un format à distance ou hybride

Explication

La gouvernance s'engage à mieux prendre en compte l'impact environnemental et social dans l'organisation des conférences subventionnées par l'IRD et revoir les critères d'attribution des subventions. Elle s'engage à inciter l'organisation de conférences inter-hubs dans la mesure du possible.

Thématique : DEPLACEMENTS

Action jugée prioritaire

D 2.1 Intégrer dans Notilus un outil d'aide à la décision sur le moyen de transport le moins polluant

Explication

La gouvernance partage cette intention et s'engage à produire en 2025 un outil d'aide à la décision pour le choix d'un moyen de transport qui oriente vers le moins polluant.

Cette réflexion sera prolongée dans le cadre de la révision du marché mission (faciliter le choix des transports moins polluants lors de la réservation des titres de transports).

D 2.2 Créer un outil de calcul de l'empreinte carbone des missions sur le portail de l'IRD

Explication

La gouvernance s'engage à déployer en 2025 un outil de calcul de l'empreinte carbone individuelle permettant d'estimer l'empreinte carbone d'un déplacement au moment de la création d'une mission (vision programmatique) et de comptabiliser l'empreinte carbone liée au déplacement (format dashboard, comparaison d'une année à l'autre, etc.).

Des réflexions ont déjà été engagées sur le sujet avec la DDUNI. Le calendrier de déploiement de l'outil sera évoqué lors du prochain Comité de domaine du Schéma directeur du numérique et devra prendre en compte les arbitrages budgétaires pour l'année 2025.

D 2.3 Mettre en plus une plateforme de covoiturage professionnel

Explication

La gouvernance de l'IRD retient cette action et étudiera la mise en place d'un système de covoiturage professionnel en 2025 (système O'Drive).

Ce dispositif permettra de rendre visible les itinéraires réalisés avec les véhicules de service et éventuellement avoir la possibilité d'ajouter un itinéraire réalisé avec un véhicule personnel pour co-voiturer avec un collègue qui serait intéressé.

Cette action fait écho à l'une des priorités de la circulaire SPE.

D 1.3 Limiter les participations en présentiel aux conférences scientifiques, jurys de thèses et concours en favorisant les participations hybrides ou à distance

Explication

La gouvernance de l'IRD soutient cette intention. Les déplacements pour participer à des conférences internationales représentent une part majoritaire de l'empreinte carbone des déplacements professionnels de l'IRD (cf. Analyse des déplacements professionnels de l'IRD) et constituent une piste tangible de réduction de nos émissions.

Des actions incitatives ont déjà été engagées par l'IRD pour encourager ses chercheurs à limiter leurs participations à des conférences "haut carbone" (évolution des rapports d'évaluation individuelle). Des actions de sensibilisation seront conduites pour accompagner et expliciter ces évolutions. Par ailleurs, la mise en place de quotas globaux d'émissions au niveau des différentes structures devrait contribuer à atteindre cet objectif (cf. D1.4) .

Concernant la présence aux jurys de thèse ou de concours, nombre de membres de jurys et de candidats ou candidates auditionnés, en disent le caractère essentiel. La gouvernance en prend acte tout en demandant aux présidences ou directions décisionnaires de l'organisation, de s'interroger sur la manière d'accroître les bénéfices directs et indirects du présentiel, par exemple en organisant des moments scientifiques à l'occasion d'une thèse avec les membres de jury, ou, pour les commissions d'évaluation, en positionnant les sessions plénières en amont des auditions...

Thématique Achats

Synthèse : sur 8 actions

- 6 Actions jugées prioritaire
- 2 Actions non retenues

A 1.1 Mettre en place une plateforme de prêt/don/mutualisation de matériel et consommable

Explication

La gouvernance partage cette intention et souhaite contribuer à la dynamique de mutualisation du matériel et des consommables propriété de l'IRD au sein de l'ESR.

Il s'agira notamment :

- De promouvoir l'utilisation sur site national existant dons.encheres-domaine.gouv.fr
- De favoriser les synergies pour les prêts et la mutualisation avec les opérateurs de l'ESR en s'inspirant notamment de "la bourse au matériel" du CNRS
- De systématiser et faciliter les conventions de prêt de matériel .

Dans le cadre de cette réflexion, il s'agira également d'étudier et faciliter les dons de matériel à destination de nos partenaires.

A 1.2 Mutualiser les achats : inventorier, planifier et centraliser

Explication

La gouvernance partage l'idée qu'une meilleure maîtrise des achats passera inmanquablement par un inventaire plus précis, une certaine centralisation et par la fixation de règles d'achat communes.

A ce jour un inventaire est déjà réalisé par la DF sur les immobilisations, et une planification des achats est mise en œuvre uniquement pour les achats de matériels de plus de 40k€.

De plus, lors de la remontée des besoins d'achats une analyse est réalisée dans une logique de massification, mais aucune analyse n'est réalisée à ce jour dans une logique de mutualisation.

La gouvernance s'engage à approfondir ce travail, avec les DR, les unités, et la DF, notamment pour croiser le travail d'inventaire et de planification. De plus, une réflexion sera menée sur la création d'un magasin de consommable pour le site de la DRO.

Enfin, la gouvernance s'engage à réaliser son SPASER pour définir plus largement la stratégie achat de l'établissement, en prenant en compte les propositions de la convention.

A 1.4 Mutualiser et verdir le parc de véhicules

Explication

La gouvernance s'engage, concernant la mutualisation, à étudier la mise en place du pooling (mise en commun du parc de véhicules IRD) à l'échelle des sites nationaux et ultra-marins, notamment en s'associant au dispositif porté à l'échelle nationale : O'Drive .

Des réflexions pourraient également être menées avec le MEAE afin de déployer un système similaire au sein de nos représentations à l'étranger.

A 2.2 Favoriser la réparation des instruments et matériels

Explication

La gouvernance partage la volonté de diminuer les volumes d'achats neufs, en favorisant la réparation des instruments et matériels.

Cela passera notamment par l'identification des prestataires proposant cette prestation de réparation et d'inclure des clauses dans les marchés : allongement des garanties, critères de réparabilité, service de réparation en SAV, pour tous les renouvellements.

Un second levier pourra être mis en place en créant un marché spécifique de réparation à l'échelle des sites.

A 2.3 Réduire les goodies et autres supports de communications non essentiels

Explication

La gouvernance s'engage à porter une politique de goodies éco-responsable, et retient l'objectif de réduction progressive de l'empreinte carbone associée, en définissant comme objectif 50% de réduction en 2027 et 90% en 2037.

Une politique goodies sera formalisée en 2025 par la DCPI, cette politique servira de cadre à l'ensemble des structures de l'institut. Elle intégrera des critères environnementaux.

Thématique : ACHATS

Action jugée prioritaire

A 3.1 Inclure des critères écoresponsables dans tous les marchés publics et hors marché avec une pondération minimum

Explication

La gouvernance intégrera ces enjeux dans son SPASER. Elle s'engage à mettre en place une pondération de 20% lors de l'évaluation des offres et intégrera dans tous ses marchés au moins un critère environnemental.

A 1.3 Créer un service de coordination pour la mutualisation de l'existant et la rationalisation des achats

Explication

La création d'un nouveau service dédié à la coordination et à la mutualisation des achats ne semble pas nécessaire, compte tenu de l'organisation déjà en place.

Le Service d'Achat, Performance et Innovation (SAPI) assure actuellement la coordination et le suivi des achats. Toutefois, des améliorations restent envisageables en matière de coordination, d'optimisation et de pilotage des achats. Une attention particulière sera portée à la simplification des procédures.

Pour renforcer ces missions essentielles, une réflexion sera lancée en 2025 afin de revoir l'organisation globale des achats à l'IRD, en cohérence avec le SPASER.

A 2.1 Autoriser les reports des subventions d'état

Explication

Les crédits liés à la subvention d'Etat ne sont pas reportables d'un exercice à l'autre compte-tenu du principe réglementaire d'annualité du budget de l'Etat.

Compte tenu du contexte budgétaire, il est nécessaire de poursuivre et renforcer le dialogue de gestion avec les structures (notamment dans le cadre de la programmation budgétaire), de promouvoir nos outils de pilotage budgétaire et d'œuvrer de manière pédagogique pour éviter/réduire ces comportements de fin d'année.

La gouvernance s'engage à mener des réflexions sur le rôle des conférences budgétaires, les changements de pratiques et sur la logique de présentation des demandes, en promouvant le principe de sincérité budgétaire dès les prochaines conférences budgétaires.

Thématique Fonctionnement

Synthèse : sur 13 actions

- 12 Actions jugées prioritaire
- 1 Actions non retenues

F 1.1 Optimiser et rénover les bâtiments de l'IRD

Explication

La gouvernance partage la nécessité d'optimisation et de rénovation des bâtiments dont l'IRD est propriétaire (hébergeur). Des actions de rénovation énergétique ont déjà été effectuées ou sont en cours, notamment à travers l'enveloppe GER/MAINTENANCE - complétée par des financements extérieurs - du patrimoine sous contrôle de l'IRD dans le SPSI 2018-2022 : relamping, rénovation de verrière, remplacement des menuiseries, étanchéité des toits, installation de panneaux photovoltaïques, etc.

Cette dynamique sera poursuivie et formalisée dans le cadre de la rédaction du Schéma de Promotion de la Stratégie Immobilière (SPSI) 2024-2028. Il s'agira en particulier de mettre en place des actions de maîtrise énergétique (outils de suivi des consommations et diagnostic énergétique de nos bâtiments).

Toutefois, compte-tenu du contexte budgétaire, la mise en place de cette action, et l'atteinte de l'objectif (100%) dépendront de la recherche et l'obtention de financements extérieurs absolument indispensables pour la réalisation des propositions notamment les plus coûteuses.

F 2.1 Sensibiliser sur les bons usages et le réglage des installations techniques pour permettre des économies d'énergie

Explication

La gouvernance partage cette intention, dans la poursuite de la dynamique impulsée par le plan de sobriété.

Elle s'engage à répondre au concours CUBE (Concours Usages Bâtiment Efficace) qui vise à aider les utilisateurs de bâtiments tertiaires à diminuer efficacement leurs consommations en agissant sur les leviers de l'usage, un meilleur pilotage et exploitation, en mettant en œuvre une compétition ludique.

De plus, elle envisage de mettre en place sur les principaux sites de l'IRD des outils de suivi des consommations énergétiques pour avoir une meilleure visibilité des trajectoires à atteindre et de communiquer plus régulièrement sur les habitudes de consommation (dans le cadre du SPSI).

F 3.1 Développer la production d'énergie renouvelable sur les sites du patrimoine de l'IRD

Explication

Cette dynamique est partagée par la gouvernance. Des travaux sont déjà à l'étude sur nos sites :

- Solaire avec la mise en place de panneaux photovoltaïques pour les sites de la DRO et de Cayenne (pour Cayenne co-financement dans le cadre de l'AAP 348).
- Géothermique à la DRO (pour le bâtiment et les serres)

Le coût d'installation de ce type d'installation est très important, de forts moyens financiers externes devront être mobilisés (notamment l'AAP 348 Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs et autres financeurs). Le SPSI 2024-2028, intégrera ces enjeux.

F 3.2 Souscrire des contrats d'électricité d'énergie renouvelable, et dans la mesure du possible locale

Explication

L'achat d'électricité se fait en amont de la consommation, à ce jour, le contrat d'énergie est figé jusqu'en 2027.

Dans le cadre du prochain contrat la gouvernance s'engage à faire évoluer le contrat au profit d'un contrat d'énergie renouvelable et de travailler en lien avec la DAE sur la négociation de prix groupés pour les établissements publics.

F 4.1 Aménager et restaurer des espaces verts et préserver la biodiversité

Explication

La gouvernance s'engage à mettre en œuvre une politique de préservation de la biodiversité, notamment dans le cadre du SD DD&RSE.

F 5.1 Promouvoir les mobilités douces et actives pour les trajets domicile-travail

Explication

La gouvernance encourage la promotion des mobilités douces et actives pour les déplacements domicile-travail.

Elle s'engage à créer et mettre en œuvre sur l'ensemble de ses sites les plans de mobilité employeur. En lien avec les collectivités des sites, à l'image de la convention mobilité signée avec la Métropole de Montpellier, la gouvernance soutiendra la mise en place d'actions telles que le développement de parking vélo sécurisé, la certification OEPV (obtention à la DRO en 2024), le développement de bornes de recharge, la création de place de parking covoitureur, la création de douches. Ces actions pourront être formalisées à travers une politique pro-vélo.

Il s'agira également de renforcer la communication sur le forfait mobilité durable pour s'assurer que l'ensemble des agents (et notamment les chercheurs et IT dans les labos) connaissent ce dispositif.

F 5.2 Limiter l'usage individuel de la voiture pour se rendre sur son lieu de travail

Explication

La gouvernance s'engage à promouvoir le covoiturage à l'instar de l'adhésion de la DRSE à la plateforme de covoiturage Karos.

F 6.1 Proposer une offre alimentaire institutionnelle incluant des produits de saisons-bio issus de circuits courts

Explication

La gouvernance de l'IRD approuve l'idée de proposer davantage de produits biologiques, locaux et de saison dans l'offre alimentaire institutionnelle et y adhère pleinement. Elle s'engage à définir des clauses ambitieuses concernant la saisonnalité et l'approvisionnement local dans le cadre des marchés liés à l'offre alimentaire.

F 6.2 Revoir les marchés des distributeurs automatiques d'aliments et de boissons

Explication

La gouvernance retient cette action qui devrait être atteinte en 2025. Des discussions seront engagées avec les sections locales de l'AOS pour revoir les marchés de distributeurs automatiques et étudier la mise en place de frigo connecté.

Thématique : FONCTIONNEMENT

Action jugée prioritaire

F 6.4 Réduire les aliments à fort impact environnemental

Explication

La gouvernance partage cette intention et y adhère. Le renouvellement des marchés sera l'occasion d'imposer de nouvelles conditions sur l'offre végétarienne pour atteindre l'objectif proposé.

F 7.1 Réduire les déchets liés à la restauration collective et individuelle

Explication

La gouvernance partage cette intention et y adhère. Elle s'engage à poursuivre les efforts entrepris par les délégations régionales (prestations avec les alchimistes pour la valorisation des déchets de la restauration collective, etc.).

F 6.2 Réduire les déchets de laboratoires sans impacter la qualité des analyses

Explication

La gouvernance partage cet objectif et s'engage à créer un groupe de travail sur cette thématique, en s'appuyant notamment, concernant le sujet des déchets plastiques, sur la dynamique mise en œuvre à la DRO.

F 6.3 Améliorer le pouvoir d'achat alimentaire : payer son panier de légumes avec des paiements alternatifs

Explication

La gouvernance a bien compris l'intention d'inciter ses agents à travers la subvention repas employeur à adopter une offre alimentaire saine et biologique mais ne souhaite pas s'engager dans ce sens.

En revanche, la gouvernance s'engage à proposer une offre alimentaire institutionnelle incluant des produits de saisons-bio issus de circuits courts (action F6.1).

Numérique responsable

La direction partage l'intention des membres de la Convention. Dans le cadre du renouvellement de notre Schéma Directeur du Numérique, une politique numérique responsable sera formalisée.